

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PUBLIC

NOM DE LA COLLECTIVITE : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MERIGNAC

Numéro immatriculation INSEE (SIRET) : 263 302 770 000 015

Numéro CODIC :

Représentant légal : Alain ANZIANI

Adresse : 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Code postal : 33700

Commune : MERIGNAC

Téléphone : 05 56 55 66
55

Fax : 05 56 55 66
19

Courriel : action.sociale@merignac.com

Site internet : www.merignac.com

Personne chargée du suivi du dossier : MANZANO Bertrand

Téléphone : 05 56 55 66 55

Courriel : b.manzano@merignac.com

Référence Bancaire ou Postale

Banque	Agence	Compte	Clé RIB
30001	00215	0000R050052	53

INTITULE DU COMPTE	033058 - TRESORERIE MERIGNAC
IBAN	FR95 3000 1002 1500 00R0 5005 253
BIC	BDFEFRPPXXX
Si RIB ÉTRANGER, à renseigner	

Projet

DESCRIPTION PRÉCISE DE L'OBJET POUR LEQUEL LA SUBVENTION EST SOLLICITÉE :

Accompagnement social de bénéficiaires du RSA dans leurs parcours d'insertion :

- Levée des freins sociaux à l'accès à un emploi
- Accès aux droits
- Accompagnement vers le passage à la retraite
- Accompagnement dans les besoins globaux de la personne

Forme d'aide sollicitée

UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR :

- LA CRÉATION OU LE MAINTIEN DE SERVICES
- UN PROJET SPÉCIFIQUE
- DE L'ENTRETIEN
- DES ÉTUDES

Plan de Financement

Coût de l'opération		Financement			
Coût Mission Insertion	112000€	Autofinancement/Ressources propres		56000 €	
		Emprunt		- €	
		Subventions sollicitées auprès de :	Lettre d'intention	Délibération	Montant
		Commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
....	- €	Intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
....	- €	Europe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
....	- €	Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
....	- €	Région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
....	- €	Département de la Gironde	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	56000 €
Total HT	- €	Autres Départements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
		Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
TVA	- €	Précisez :	...		- €
Coût T.T.C	112 000 €	Total des ressources			112 000 €

SI CO-FINANCEMENT EUROPEEN PRECISER LE DISPOSITIF :

- FSE (Fonds Social Européen)
- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- FEP (Fonds Européen pour la Pêche)
- Autres (Précisez) :

MANIFESTATION OUI NON

LISTER VOS PRINCIPALES ACTIVITES AVEC IMPACT TERRITORIAL ET PUBLIC VISE

Activité	Public attendu	Nombre	Impact territorial du projet (Commune, Canton, Communauté de Commune, Département, National, International)
Accompagnement social	ARSA en accompagnement social	402	Accès aux droits et aux actions d'insertion/ soutien psychosocial
Participation aux instances du Département		9	Plateformes d'orientation, Espace Ressource Insertion (5), groupes de travail, COIVP(1), matinales de l'insertion (2), séminaire RSA (1)

1. Ne pas indiquer les centimes d'euros.
2. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements reçus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
3. Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, métropole, communauté d'agglomération, communauté urbaine.
4. Les « contributions volontaires » (=produits) correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc...) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables. Estimation financière du temps bénévole, exemple : évaluation du SMIC horaire : 9,61€ / H (2015) brut + charges patronales (20% = fourchette basse).
5. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
6. Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.
7. Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

Le Conseil départemental autorise l'utilisation du logo, suivant sa charte graphique, sur l'ensemble des documents de communication et met à disposition un Kit, une charte et les outils de communication disponibles auprès de la Direction de la Communication et des Partenariats.

Contact : gironde-partenariats@gironde.fr

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussigné(e) (nom et prénom) : ...ANZIANI Alain.....

Représentant(e) légal(e) de :CCAS de Mérignac.....

Déclare :

- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Que l'organisme a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les 3 derniers exercices (6) :
 - inférieur ou égal à 200 000 €
 - supérieur à 200 000 € (7)

A.....Mérignac....., le.....10/03/2024.....

Signature du représentant légal